



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 11 mars 2022

Bilan du plan 1jeune1solution et déploiement du contrat d'engagement jeunes

Repérage, accompagnement, formations, accès à l'emploi : Pôle emploi et les missions locales ont accentué leur mobilisation de manière coordonnée pour répondre aux besoins des jeunes dans un contexte économique et sanitaire inédit.

Une très forte montée en puissance des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en 2021 :

→ Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) porté par les missions locales : 2620 jeunes ont bénéficié de ce dispositif dans le Cher, +840 jeunes, soit 50% de plus qu'en 2020 ;

→ Garantie jeunes portée par les missions locales : 1032 jeunes accompagnés à travers ce dispositif, +580 jeunes, soit 130% de plus qu'en 2020 ;

→ Accompagnement intensif des jeunes porté par Pôle emploi : 996 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de cette mesure contre 772 en 2020.

Une très forte augmentation des signatures de contrats aidés :

Avec 1077 contrats aidés prescrits en 2021 dans le Cher, contre 253 en 2020, le service public de l'emploi a démontré sa forte mobilisation au regard des objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Relance :

- 612 contrats signés dans le secteur non marchand
- 465 contrats signés dans le secteur marchand

Une mobilisation coordonnée du service public de l'emploi qui se concrétise par des sorties positives en matière d'emploi des jeunes dans le département :

→ en 2021, à l'issue de leur parcours en PACEA, 44 % des jeunes étaient en emploi ou en alternance ;

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX

→ 1374 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont entrés en formations, financées par le conseil régional Centre-Val de Loire et Pôle emploi, soit 44 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du Cher entrés en formation en 2021 ;

→ entre les 4èmes trimestres 2020 et 2021, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans a diminué de 17 % dans le département du Cher.

Déploiement du contrat d'engagement jeunes au 1^{er} mars 2022

L'État a décidé de proposer aux jeunes peu ou pas qualifiés un accompagnement renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide dans l'emploi durable, le contrat d'engagement jeune (CEJ).

→ Public concerné :

- jeunes de moins de 25 ans ou moins de 29 ans en cas de reconnaissance de travailleur handicapé ;
- jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable et qui ne sont ni étudiants ni en formation.

→ Prescripteurs :

- Pôle emploi ;
- les missions locales qui prennent particulièrement en charge des jeunes de 16 à 18 ans ainsi que ceux présentant des freins périphériques importants ;
- un futur opérateur, qui sera désigné au terme d'un appel à projet, pour les grands exclus.

→ Modalités de l'accompagnement :

- engagement du jeune dans un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine ;
- un référent unique pour le jeune avec lequel les échanges s'effectuent via une plateforme dédiée ;
- des offres de services mutualisés entre Pôle emploi et les missions locales ;
- une allocation sous condition de ressources pouvant aller jusqu'à 500€ ;
- une durée initiale maximale de 12 mois, pouvant être prolongée à titre exceptionnelle jusqu'à 18 mois.

→ Objectifs CEJ 2022 :

- environ 1000 pour les missions locales
- environ 400 pour Pôle emploi

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication